

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2^e séance – 22 novembre 2022

Salle Laure-Gaudreault du Centre administratif
située au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180

Présents :

MM. Antoine Gagné, président et membre parent
François Laliberté-Auger, vice-président et membre parent
Danny Bouchard, membre parent

Mmes Sophie Brière, membre parent
Geneviève Héroux, membre parent

M. Marc Benoit, membre du personnel

Mme Annie Bourgeois, membre du personnel

MM. Patrice Forest, membre du personnel
Pierre-Gérald Jean, membre du personnel

Mmes Martine Pageau, membre du personnel
Linda Cazale, membre de la communauté

M. Yazid Djenadi, membre de la communauté

Mme France Dussault, membre de la communauté

M. Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté

Mme Alisha Wissanji, membre de la communauté

Sont aussi présents :

Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale
Pascale Gingras, directrice générale adjointe aux services
éducatifs et directions d'unité

MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à l'organisation scolaire
et les technologies de l'information
Stéphane Chaput, directeur général adjoint aux services des
ressources financières et matérielles

Mme Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe à la gestion
des personnes et du développement des compétences,
communications et bureau des projets institutionnels et de
l'efficacité organisationnelle

M^e Chloé Normand, secrétaire générale

M. Pierre Fadli, membre du personnel d'encadrement sans droit
de vote

Sont invités :

- MM. Krimo Azouaou, directeur par intérim du Service des ressources financières
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- M^e Geneviève Laurin, directrice adjointe du Bureau des affaires juridiques
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
Stephen Tessier, architecte, coordonnateur – Grands chantiers et responsable du Comité du patrimoine au Service des ressources matérielles
Laurence Chassé, auditeur externe, firme Deloitte
Joël Lavallière, auditeur externe, firme Deloitte

Une pause a lieu de 20 h 45 à 21 h 00.

Mot de la direction générale

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, accueille le public et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

1. **Point d'information de la direction générale**

Mme Gélinas fait état de la rencontre avec le nouveau ministre de l'Éducation où certains enjeux spécifiques à Montréal ont été adressés. Elle annonce la continuité de dossiers forts intéressants avec ce partenaire de choix.

Mme Gélinas fait un retour sur une rencontre avec plus d'une quarantaine d'élus de la région de Montréal dans le but de les informer du fonctionnement, des défis et des particularités du parc immobilier du CSSDM. Mme Gélinas mentionne qu'il est prioritaire pour le CSSDM de poursuivre une collaboration et maintenir un dialogue avec ces acteurs.

Mme Gélinas en profite pour faire une mise au point sur la gestion des immeubles excédentaires. Le CSSDM travaille de concert avec les partenaires, notamment le ministère de l'Éducation, afin de porter le message à différents niveaux et les sensibiliser à la situation qui est purement montréalaise. Mme Gélinas réitère que l'organisation évolue dans des dynamiques de gestion d'espaces et de gestion financières particulières et que la collaboration avec les organismes ne doit pas se faire au détriment de sa mission qu'est la réussite des élèves.

Mme Gélinas profite de la semaine des professionnels de l'éducation pour souligner la contribution de tous les professionnels qui travaillent au CSSDM et les remercier pour leur travail colossal, fortement apprécié par l'organisation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 31 août 2022
- 5- Suivi du Plan d'engagement de la réussite
- 6- Point d'information des responsables de comité
- 7- Rubrique de la représentante du CGTSIM
- 8- CA-01-202211-04 Bureau de la direction générale – dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2022
- 9- CA-202211-81 Bureau du secrétariat général – nomination du protecteur de l'élève et du protecteur de l'élève substitut
- 10- CA-202211-82 Bureau du secrétariat général – modification du calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2022-2023
- 11- CA-202211-83 Bureau du secrétariat général – *Politique sur l'acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3) et Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)* – proposition d'abrogation pour consultation
- 12- CA-10-202211-22 Service de l'organisation scolaire – *Politique d'admission et de transport des élèves* – version pour consultation
- 13- CA-10-202211-19 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – déménagement permanent du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) – pour adoption

- 14- CA-10-202211-23 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022 – 2025 du Centre de services scolaire de Montréal et à un acte d'établissement – Annexe temporaire école Saint-Henri et report de la délocalisation de l'école Internationale de Montréal (primaire) – pour consultation
- 15- CA-10-202211-20 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 (version en consultation)
- 16- CA-10-202211-21 Service de l'organisation scolaire – amendement à la résolution 16 (CA-10-202208-17) de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2022 visant les demandes d'ajouts d'espaces présentées au ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033
- 17- CA-33-202211-02 Service des ressources matérielles – amendement à la décision n° 18 (CA-33-202208-01) de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2022 visant les demandes de financement sous la mesure 50630 (sous-mesures 50631 et 50633), y incluant les projets majeurs, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033
- 18- CA-33-202211-01 Service des ressources matérielles – approuver le projet de cession de droits d'emphytéose et l'entente d'autorisation de travaux en faveur du Centre de la petite enfance Enfants de tous Pays – immeuble n° 102 – école Louisbourg – locaux situés au 11 905 rue Grenet, à Montréal
- 19- CA-33-202211-03-A Service des ressources matérielles – révocation de la décision d'aliéner l'immeuble 418 situé au 4121-4151, 42^e Rue, à Montréal
- 20- CA-33-202211-04 Service des ressources matérielles – autoriser la transmission du dossier stratégique du projet d'infrastructure de l'école de l'Étincelle au ministère de l'Éducation du Québec (Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – mesure 50513) afin de l'inscrire au PQI 2023-2033 comme projet majeur assujéti à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*
- 21- Sommaire exécutif d'information :
- a) INF-CA-2022-38 Bureau de la direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- 22- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

M. Stéphane Chaput fait une courte présentation sur le projet d'infrastructure majeur de l'école Sophie-Barat afin de répondre à certains questionnements et de mieux diriger la période de questions. M. Chaput fait le point sur les parties impliquées, les différentes phases du projet, l'échéancier envisagé ainsi que sur les coûts du projet. Il termine en mentionnant que l'équipe du Service des ressources matérielles sera présente à la prochaine rencontre du conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat dans le but de présenter une ligne du temps et les prochaines étapes à venir pour ce projet.

a) M. Ronald Fitzsimmons – bénévole à l'école Joseph-François-Perrault

M. Fitzsimmons soulève une question concernant la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault et le financement accordé au CSSDM pour ce projet.

M. Chaput explique qu'un travail de vérification est en cours et que lors d'une prochaine rencontre du conseil d'établissement, le CSSDM sera en mesure de faire une présentation du projet à l'école et de l'orientation pour la stratégie de ce projet, incluant la salle de concert, en plus de fournir le détail des dépenses faites à cet égard.

b) M. Richard Couture

M. Couture soulève une question quant à l'imputabilité et l'exécution des travaux de l'école Sophie-Barat.

M. Chaput explique que l'imputabilité est tripartite et qu'aucune décision ne se prend sans l'accord de la Société québécoise des infrastructures, de la direction générale des infrastructures et du CSSDM. Le CSSDM travaille avec ses équipes et avec les partenaires toutes les semaines pour faire avancer ce projet majeur.

c) Mme Marie-Josée Douville

Mme Douville soulève une question quant à l'échéancier des travaux de l'école Sophie-Barat ainsi que sur les plans et devis.

M. Stephen Tessier mentionne que pour l'automne 2023, les plans et devis pour la rénovation du bloc A seront déposés et les prix des soumissionnaires sont attendus après Noël. M. Tessier revient sur l'échéancier du projet de l'école Sophie-Barat et indique que l'équipe du Service des ressources matérielles sera le porte-parole au ministère de l'Éducation pour la présentation du plan du projet. M. Tessier explique qu'il n'est pas possible de se prononcer sur le financement en ce que les chiffres seront appelés à changer.

- d) Mme Catherine Harel-Bourdon – membre de l’Organisme de participation des parents de l’école Louise-Trichet

Mme Harel-Bourdon introduit une pétition déposée par les élèves pour l’ajout d’une annexe à l’école Louise-Trichet, laquelle a été déposée en séance auprès des membres du Conseil d’administration.

M. Ouimet mentionne qu’il y a une augmentation de la population scolaire dans le quartier de l’école Louise-Trichet. Il poursuit en indiquant que l’intention du CSSDM est d’avoir un bâtiment pour l’école Saint-Justin en vue de la rentrée scolaire 2025-2026 afin de pouvoir y intégrer les élèves du secondaire et ainsi faire du 8 300, rue de Teck, une annexe pour l’école Louise-Trichet.

- e) Mlles Galaxia Sumati, Juares Traconis et Oumama Mountacir – étudiantes de l’école Louise-Trichet

Les étudiantes présentent une pétition pour l’ouverture d’une annexe à l’école Louise-Trichet, laquelle a été déposée séance tenante. Elles font également état de situations qui se produisent dans l’école en raison de la surpopulation.

M. Ouimet reprend les éléments de réponses fournis à la question précédente.

- f) Mme Marie-Julie Côté – parent d’un élève de l’école Lucien-Pagé

Mme Côté pose une question relativement au programme de basketball de l’école Lucien-Pagé, plus particulièrement à savoir s’il est possible d’obtenir une dérogation ou un moratoire à la politique d’admission du CSSDM afin que les élèves désirant s’inscrire puissent le faire à tout moment lors de l’année scolaire et ce, peu importe leur statut libre-choix ou extraterritorial.

M. Ouimet revient sur la hausse importante d’élèves au secondaire, incluant dans l’arrondissement Parc-Extension. M. Ouimet mentionne l’obligation légale du CSSDM de desservir prioritairement les élèves du territoire.

M. Ouimet termine en expliquant qu’il n’est pas possible de permettre un va-et-vient au niveau des inscriptions après le 31 octobre en ce que le CSSDM se doit d’asseoir tous ses élèves à un moment dans le temps pour en faire le décompte.

- g) M. Paul Evra – Centre Lasallien

M. Evra pose une question concernant la reprise du bâtiment logeant le Centre René-Goupil, plus particulièrement sur la possibilité de repousser le point 19 de l’ordre du jour et d’avoir un délai supplémentaire pour pouvoir réfléchir et avoir une meilleure vision du dossier.

M. Chaput répond que le CSSDM travaille main dans la main avec l’arrondissement, mais qu’il n’y a malheureusement pas de bâtisse dans un état acceptable.

Mme Gélinas soulève la problématique de la séquence des processus régis par le ministère de l'Éducation, faisant en sorte que l'information est communiquée à la dernière minute. Elle ajoute que le processus doit suivre son cours et que bien qu'il n'y ait pas de solution miracle, il est possible de s'asseoir avec eux afin de discuter.

h) Mme Awatef Zaiter – membre du conseil d'établissement de l'école La Voie

Mme Zaiter pose une question concernant le délai des travaux du projet d'agrandissement de l'école La Voie.

M. Chaput fait part d'écarts de financement anticipés pour ce projet et que les équipes du Service des ressources matérielles en sont à évaluer la situation. Pour cette raison, il n'est malheureusement pas possible de donner de date concrète. Il indique que l'école sera informée dès que le CSSDM aura des nouvelles pour la suite du projet.

i) Mme Naouel Moha – professeure d'informatique à l'École des technologies supérieure (ETS) et anciennement membre du Conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures ainsi que mère d'une petite fille fréquentant une école à vocation particulière

Mme Moha soulève la question suivante : Est-ce qu'il est possible que le transport vers les écoles à programmes particuliers soit à nouveau mis à disposition ?

M. Ouimet répond qu'étant donné le grand déficit du budget au niveau du transport, il n'est pas possible d'envisager ce service.

j) M. Victor Beaudet-Latendresse – Bureau de circonscription de Maurice-Richard

M. Beaudet-Latendresse demande si le ministère a un pouvoir discrétionnaire dans le cadre de l'aliénation d'un immeuble excédentaire sur la vente ou l'acheteur ? Dans le cas du bâtiment situé au 10 780 rue Laverdure, s'il y a des travaux à effectuer avant la vente qui nécessitent la relocalisation des locataires, est-ce que cela va avoir une incidence sur la consultation des locataires avec le CSSDM ?

M. Chaput mentionne ne pas pouvoir se prononcer sur les pouvoirs discrétionnaires du ministre. Néanmoins, M. Chaput explique que la Société québécoise des infrastructures qui vend les bâtiments au nom du CSSDM ne négocie qu'avec une seule entité et donc, qu'il doit y avoir un regroupement sous une seule entité.

k) M. Jonathan Goldman

M. Goldman demande si le CSSDM s'oppose toujours à l'installation de purificateurs d'air dans les salles de classe de ses écoles ?

M. Chaput mentionne que bien que la ventilation mécanique puisse paraître plus rassurante, un purificateur d'air n'est pas efficace ni efficient dans une salle de classe. Le CSSDM suivra les recommandations les plus récentes de la santé publique et pour le moment, ce sont des échangeurs d'air qui ont été recommandés.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 31 août 2022

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2022 tel que présenté.

5. Suivi du Plan d'engagement de la réussite

Mme Pascale Gingras explique qu'une première ronde de consultation s'est produite dans les écoles et que des questions ont été posées à nos partenaires. Elle termine en mentionnant qu'une deuxième ronde de consultation sera lancée prochainement, laquelle se tiendra en deux temps.

6. Point d'information des responsables de comité

1) Mme France Dussault – responsable du Comité des ressources humaines

Lors de la première rencontre du comité, les règles de régie interne ont été adoptées et le calendrier des rencontres fut établi. Les membres ont reçu une présentation du profil de compétence du directeur général élaboré par la Fédération des Centre de services scolaire du Québec ainsi qu'une présentation du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) par M^e Marie Christine Hébert, directrice par intérim du service, puis les membres ont été entendus sur certaines propositions.

2) M. François Laliberté-Auger – responsable du Comité de vérification

Lors de la première rencontre du comité, il a été question de l'adoption des règles de régie interne et de déterminer les prochaines rencontres. Les membres du comité ont reçu la présentation concernant le choix du vérificateur externe (questions sur les critères de sélection) ainsi que sur les états financiers vérifiés sans réserve de la part de M. Krime Azouaou, directeur par intérim du Service des ressources financières. Les membres ont également reçu une brève présentation du projet de Politique pour la gestion des risques par M^e Chloé Normand, secrétaire générale.

- 3) M. Danny Bouchard – responsable du Comité des services éducatifs et des besoins en espace

Lors de la première rencontre du comité, il fut question de l'établissement des règles de régie interne et des prochaines rencontres. Les membres du comité ont reçu une présentation de M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour comprendre le processus. Il s'est également tenue une discussion sur le contexte et les enjeux du Plan d'engagement vers la réussite des élèves suivant une présentation par Mme Gingras.

- 4) M. Jean-Sébastien Sauv  – responsable du Comit  de gouvernance et d' thique

Lors de la premi re rencontre du comit , les postes du Protecteur de l' l ve et du protecteur de l' l ve substitut ont  t  discut s puis les membres ont entendu une br ve pr sentation des candidats. Les membres ont re u une pr sentation sur la *Loi sur le protecteur national de l' l ve*. En terminant, les r gles de r gie interne ont  t  adopt es et les prochaines dates de rencontres ont  t   tablies.

7. Point Rubrique de la repr sentante du CGTSIM

Mme Linda Cazale fait  tat des d cisions prises lors des deux derni res s ances du CGTSIM, respectivement en date du 15 septembre et du 20 octobre 2022.

8. Bureau de la direction g n rale – d p t des  tats financiers v rifi s du Centre de services scolaire de Montr al pour l'exercice termin  le 30 juin 2022

Pr sentation sommaire des auditeurs externes MM. Lavallier  et Chass  de la firme *Deloitte* quant   leur mandat et le processus d'audit. Ils mentionnent qu'  leur avis, les  tats financiers donnent un portrait fid le de la situation financi re du CSSDM et qu'ils  mettent leur opinion d'auditeurs ind pendants sans r serve.

Pr sentation des faits saillants par M. Azouaou, directeur par int rim du Service des ressources financi res.

Questionnements des membres du Conseil d'administration sur les taux d'int r ts, les remboursements d    la Covid, etc.

Remerciements de la part de la directrice g n rale, Mme G linas, pour le travail effectu .

Document d pos  : Sommaire ex cutif CA-01-202211-04 en date du 31 octobre 2022 de M. Krimo Azouaou concernant le sujet en r f rence

CONSID RANT l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui pr voit que « le directeur g n ral soumet les  tats financiers et le rapport du v rificateur externe au conseil d'administration,   la premi re s ance qui suit d'au moins 15 jours la date de la r ception de ce rapport »;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet *Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*, daté du 18 octobre 2022, concernant les états financiers du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 8138118075, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les renseignements complémentaires;

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés du CSSDM ainsi que leurs annexes pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2022 ont été présentés au comité de vérification en date du 14 novembre 2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 8138118075, comprenant les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2022.

9. Bureau du secrétariat général – nomination du protecteur de l'élève et du protecteur de l'élève substitut

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202211-81 en date du 3 novembre 2022 de M^e Érika Cloutier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que M^e Louise Jolicoeur remplit toutes les fonctions reliées à la charge de protectrice de l'élève depuis le 1^{er} juillet 2021, et ce de manière transitoire jusqu'à ce que le processus de désignation d'un nouveau protecteur de l'élève soit complété;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement R2012-1 sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers* prévoient la désignation d'un protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et la consultation du Comité de parents, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le résultat des consultations du Comité de parents;

CONSIDÉRANT les présentations de certains candidats effectuées auprès du comité de gouvernance et d'éthique en date du 1^{er} novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique recommande la nomination de Mme Kim Vaillancourt au poste de protectrice de l'élève et de M^e Malika Saher à titre de substitut;

CONSIDÉRANT que ces nominations sont pour une durée de trois ans, sous réserve de la réduction possible de la durée en raison de l'application de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Kim Vaillancourt au poste de protectrice de l'élève pour une entrée en fonction visée autour du 1^{er} décembre 2022, sous réserve de ses disponibilités;
- 2° de NOMMER M^e Malika Saher à titre de substitut pour une entrée en fonction visée autour du 1^{er} décembre 2022, sous réserve de ses disponibilités.

10. Bureau du secrétariat général – modification du calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2022-2023

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202211-82 en date du 3 novembre 2022 de Mme Marie Beaulieu-Paquette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire du 31 août 2022, le Conseil d'administration a adopté le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 (résolution CA-202208-72);

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire initialement prévue le 20 juin 2023 pour le dévoilement des paramètres financiers doit être repoussée au 27 juin 2023 et que le calendrier des séances doit être modifié à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'un tel report permettrait au CSSDM de respecter ses échéances relativement au budget;

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 du Règlement concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le calendrier modifié des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif faisant ainsi en sorte de repousser la séance ordinaire fixée au 20 juin au 27 juin 2023;
- 2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier modifié des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet du CSSDM.

11.

Bureau du secrétariat général – Politique sur l’acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3) et Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9) – proposition d’abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202211-83 en date du 8 novembre 2022 de Mme Marie Beaulieu-Paquette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique sur l’acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)* n’est plus appliquée depuis plusieurs années et n’est plus adaptée à la stratégie ni à la réalité du CSSDM;

CONSIDÉRANT que la *Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)* n’est plus conforme à la nouvelle réalité qui entoure les voyages et qu’une nouvelle directive interne répondant mieux aux besoins a été élaborée à ce sujet;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent ces propositions d’abrogation décrits au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion (CCG) aux propositions d’abrogation de la *Politique sur l’acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)* et de la *Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)*;

CONSIDÉRANT qu’aucun membre des directions de services ou du CCG ne s’est prononcé en défaveur des propositions d’abrogation;

CONSIDÉRANT l’obligation de soumettre toute proposition d’abrogation de politique au processus de consultations officielles une fois l’adoption de principe de la proposition par le Conseil d’administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ADOPTER la proposition d’abrogation de la *Politique sur l’acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)*, reproduite en Annexe I du présent sommaire exécutif;
- 2° d’ADOPTER la proposition d’abrogation de la *Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)*, reproduite en Annexe II du présent sommaire exécutif;
- 3° d’AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre les propositions d’abrogation au processus de consultations officielles;
- 4° d’AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l’étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d’administration pour adoption finale.

12. Service de l'organisation scolaire – Politique d'admission et de transport des élèves – version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202211-22 en date du 9 novembre 2022 de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles ministérielles et la mise à jour de certains articles de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal et règles d'application (P2015-1)* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 183, 239, 240 et 468 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'importance de respecter les dispositions relatives aux droits des élèves ainsi qu'à ceux du Centre de services scolaire formulées dans la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Service de l'organisation scolaire en collaboration avec le Service des ressources financières et les Services éducatifs;

CONSIDÉRANT la participation des directions de services et du Comité consultatif de gestion à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique d'admission et de transport des élèves*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de *Politique d'admission et de transport des élèves*, déposé en Annexe II au présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

13. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – déménagement permanent du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202211-19 en date du 10 novembre 2022 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2022-2025 suite à l'adoption du sommaire exécutif CA-11-202202-11;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 110.1 de la LIP, le CSSDM a consulté le conseil d'établissement du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) sur cette modification à son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur ce PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT les changements nécessaires afin de délivrer un acte d'établissement pour le CREP;

CONSIDÉRANT la résolution 17 (CA-33-202206-12) de la séance extraordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration du 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le lieu de délocalisation planifiée de l'école Internationale de Montréal (primaire) ne sera pas livré dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de modification à l'acte d'établissement de l'établissement 284 - École Internationale de Montréal (primaire);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal;
- 2^o de MODIFIER au 1^{er} janvier 2023 l'acte d'établissement du Centre de ressources éducatives et pédagogiques de la manière suivante :
 - En retirant, au 1^{er} janvier 2023, le bâtiment 144, sis au 5463 Clark, de l'acte d'établissement du Centre de ressources éducatives et pédagogiques;
 - En ajoutant le bâtiment 825, sis au 5100 rue Sherbrooke Est à l'acte d'établissement du Centre de ressources éducatives et pédagogiques;

- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à transmettre le PTRDI 2022-2025 modifié au Comité de parents;
- 4° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2022-2025 modifié à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal.

14. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022 – 2025 du Centre de services scolaire de Montréal et à un acte d'établissement – Annexe temporaire école Saint-Henri et report de la délocalisation de l'école Internationale de Montréal (primaire) – pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202211-23 en date du 10 novembre 2022 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2022-2025 suite à la résolution 9 (CA-11-202202-11) de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration en date du 16 février 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 79 de la LIP précise que le conseil d'établissement d'une école doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur ce PTRDI et qu'une modification au PTRDI adopté nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI et qu'une modification au PTRDI adopté nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement des écoles concernées doivent être consultés sur la proposition de modification adressées au présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction de l'école concernée, avec le support et la collaboration du Service de l'organisation scolaire et des directions d'unités, afin de réaliser des consultations auprès des conseils d'établissement concernés d'ici le 21 décembre 2022 concernant les objectifs suivants :
 - L'ajout au 6 janvier 2023 du bâtiment 013, sis au 633, rue De Courcelle à l'acte d'établissement 286 de l'École Saint-Henri;

- Le maintien du bâtiment sis au 5010, avenue Coolbrook, à l'acte d'établissement 284 de l'école Internationale de Montréal (primaire) pour l'année scolaire 2022-2023;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à transmettre les modifications proposées au PTRDI 2022-2025 au Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre les modifications proposées au PTRDI 2022-2025 à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal.

15. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 (version en consultation)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202211-20, version corrigée en date du 23 novembre 2022 de Mme Kimley-Jessey Paul concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les consultations à effectuer suivant la résolution 10 (CA-10-202206-16) de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration lors de la séance extraordinaire du 15 juin 2022, concernant les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026;

CONSIDÉRANT l'avancement dans la planification des délocalisations planifiés pour la rentrée scolaire 2023;

CONSIDÉRANT que les travaux à l'école Saint-Émile seront terminés et que les espaces transitoires de l'école Sans-Frontières seront vacants;

CONSIDÉRANT le rapatriement des élèves de l'Annexe La Passerelle de l'école Victor-Doré actuellement scolarisés dans des classes modulaires à l'école Marie-Favery vers son bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les occupations anticipées de nouveaux espaces des écoles suivantes ont été reportées pour la rentrée 2025-2026 :

- école Sainte-Claire, annexe (bâtiment 227);
- école Les-Enfants-du-Monde (bâtiment 086);
- école Lucille-Teasdale (bâtiment 175);

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (bâtiment 088) a repris ses espaces excédentaires pour de la scolarisation;

CONSIDÉRANT que l'espace excédentaire en location de l'école Champlain (bâtiment 073) sont occupés par l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (bâtiment 437);

CONSIDÉRANT l'arrêt potentiel de la formation à l'annexe de l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) sis au 3320, rue Hochelaga, à son retrait de l'acte d'établissement et que cette consultation n'était pas prévue au sommaire exécutif CA-10-202206-16 lors de sa présentation à l'administrateur de la tutelle le 15 juin dernier;

CONSIDÉRANT la reprise potentielle du bâtiment excédentaire situé au 4121, 42^e Rue (bâtiment 418) à des fins scolaires, sous condition de l'approbation du sommaire exécutif CA-33-202211-03 lequel sera présenté lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT la vente du bâtiment situé au 6839, rue Drolet (bâtiment 172) a été finalisée en décembre 2021 et que celui-ci doit être retiré du PTRDI;

CONSIDÉRANT que certaines modifications cléricales sont requises afin d'uniformiser ou clarifier l'information au sujet de certains établissements et d'intégrer les données de la déclaration officielle du 30 septembre 2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 (version en consultation) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);
- 2^o d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) modifié pour consultation aux directions et aux conseils d'établissement sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
 - école Victor-Doré, Annexe La Passerelle
 - école Saint-Émile
 - École des métiers de la construction de Montréal (EMCM), Annexe
- 3^o d'AUTORISER, le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à mettre à jour le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) selon la décision prise quant au sommaire exécutif CA-33-202211-03 au sujet du bâtiment 418;
- 4^o d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) modifié pour consultation au Comité de parents;
- 5^o d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) modifié pour consultation à la Ville de Montréal, à la Ville de Westmount et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

16. Service de l'organisation scolaire – amendement à la résolution 16 (CA-10-202208-17) de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2022 visant les demandes d'ajouts d'espaces présentées au ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202211-21 en date du 10 novembre 2022 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CSSDM a adopté le 31 août 2022 le sommaire exécutif CA-10-202208-17 autorisant ainsi le dépôt des projets listés dans l'Annexe II dudit sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour considération au PQI 2023-2033 devaient être transmises au ministère de l'Éducation (MEQ) au plus tard le 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT le déficit de locaux de classes au primaire et au secondaire dans certains secteurs et la nécessité de répondre aux besoins de classes des élèves actuels et futurs;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le MEQ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le CSSDM dans son Projet de planification des besoins d'espace adopté le 5 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la liste des projets présentés pour considération au PQI 2023-2033 identifiaient des projets susceptibles d'être retranchés;

CONSIDÉRANT que les projets pour l'Académie de Roberval et le bâtiment sis au 4251, rue Saint-Urbain ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le MEQ et seront donc retranchés du dépôt pour considération à la mesure 50511;

CONSIDÉRANT que le projet pour l'école Sainte-Odile Annexe sera également retranché du dépôt pour considération à la mesure 50511 et désormais présenté pour considération à la mesure 50631;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les demandes d'ajout d'espaces pour les projets listés en Annexe I et qui ont été présentées au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre des mesures 50511 et 50512 du Plan québécois des infrastructures 2023-2033 (PQI);
- 2° de DEMANDER le financement à la sous mesure 50511 pour 18 projets listés en Annexe I, soit 15 au primaire et 3 au secondaire afin de répondre aux besoins d'espaces identifiés par le MEQ et des besoins identifiés pour le développement résidentiel;
- 3° de DEMANDER le financement à la sous-mesure 50512 pour 1 projet listé en Annexe I, soit pour un Pôle de formation professionnelle.

17. Service des ressources matérielles – amendement à la décision n° 18 (CA-33-202208-01) de la séance ordinaire du Conseil d’administration du 31 août 2022 visant les demandes de financement sous la mesure 50630 (sous-mesures 50631 et 50633), y incluant les projets majeurs, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202211-02 en date du 15 novembre 2022 de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Conseil d’administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a adopté, le 31 août 2022, les sommaires exécutifs CA-33-202208-01 et CA-10-202208-17 autorisant ainsi le dépôt des projets listés;

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour considération au *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2023-2033 devaient être transmises au ministère de l’Éducation (MEQ) au plus tard le 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le projet pour l’école Félix-Leclerc a fait l’objet d’un protocole d’entente avec le MEQ et a donc été retranché du dépôt pour considération à la mesure 50631;

CONSIDÉRANT la clarification du montage financier pour l’école Notre-Dame-des-Neiges présentant désormais un financement combiné aux sous-mesures 50511 et 50633;

CONSIDÉRANT l’aide financière requise pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT la mission éducative du CSSDM et ses obligations de propriétaire à l’égard du maintien en état de ses immeubles afin d’offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l’apprentissage;

CONSIDÉRANT l’important déficit de maintien d’actifs du parc immobilier du CSSDM;

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le dépôt des demandes d’aide financière au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la Mesure 50630 (sous-mesures 50631 et 50633), y incluant les projets majeurs, dans le *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2023-2033, et ce, pour les projets mentionnés au présent sommaire exécutif;
- 2° de MANDATER la Direction générale adjointe pour transmettre les demandes d’aide financière au MEQ.

18. Service des ressources matérielles – approuver le projet de cession de droits d’emphytéose et l’entente d’autorisation de travaux en faveur du Centre de la petite enfance Enfants de tous Pays – immeuble no 102 – école Louisbourg – locaux situés au 11 905 rue Grenet, à Montréal

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202211-01 en date du 15 novembre 2022 de Mme Claude Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’emphytéose, d’une durée de 30 ans, conclue en 2003 entre le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) et le Centre de la petite enfance Enfants de tous Pays;

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation du Centre de la petite enfance Enfants de tous Pays afin de céder l’emphytéose au Centre de la petite enfance Trois P’tits Tours;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille est favorable à ladite cession;

CONSIDÉRANT l’engagement du Centre de la petite enfance Enfants de tous Pays et du Centre de la petite enfance Trois P’tits Tours à respecter les conditions du CSSDM, associées à la cession de droits d’emphytéose;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM (article 156) et de la Loi sur l’instruction publique (articles 266, 272, 273);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le projet d’entente d’autorisation de travaux;
- 2° d’AUTORISER la direction adjointe du Service des ressources matérielles à signer l’entente d’autorisation de travaux ainsi que tout document accessoire;
- 3° d’APPROUVER la cession en emphytéose entre le Centre de la petite enfance Enfants de tous Pays et le Centre de la petite enfance Trois P’tits Tours.

19. Service des ressources matérielles – révocation de la décision d’aliéner l’immeuble 418 situé au 4121-4151, 42^e Rue, à Montréal

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202211-03-A en date du 18 novembre 2022 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 12 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à sa séance ordinaire du 26 avril 2017;

CONSIDÉRANT que, depuis 2017, les besoins scolaires et les besoins en lieux transitoires se sont accrus dans le secteur 5 – Saint-Michel-Nord-Est;

CONSIDÉRANT les diverses demandes de financement déposées au ministère de l'Éducation du Québec en lien avec les immeubles concernés;

CONSIDÉRANT la modification proposée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires en consultation;

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* au Centre de services scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉVOQUER en totalité la décision du Conseil des commissaires de la CSDM à sa séance ordinaire du 26 avril 2017 (résolution n° 12);
- 2° de MANDATER la Direction générale pour informer les parties concernées de la présente décision.

20. Service des ressources matérielles – autoriser la transmission du dossier stratégique du projet d'infrastructure de l'école de l'Étincelle au ministère de l'Éducation du Québec (Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – mesure 50513) afin de l'inscrire au PQI 2023-2033 comme projet majeur assujéti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202211-04 en date du 15 novembre 2022 de M. David Lévesque concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le mandat réalisé, dans le cadre de la résolution 10 - DG-05-184, par le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire, le Service éducatif, la direction d'unité et la direction de l'école, à considérer plusieurs sites dans le parc immobilier du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) dans l'étude de faisabilité sans se limiter au seul site situé au 2570, rue Nicolet;

CONSIDÉRANT l'autorisation budgétaire octroyée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2020-2030 suivant la mesure 50513 – Ajout d'espace pour les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS) – Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) pour démarrer l'élaboration du projet;

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le MEQ de la capacité d'accueil de 125 élèves pour l'école de l'Étincelle, dans sa lettre datée du 11 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que les options immobilières soumises ont été développées pour une capacité d'accueil de 125 élèves avec les ratios actuellement en place à l'école de l'Étincelle, pour une relocalisation vers un seul site de manière permanente;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté du bâtiment et de son inadéquation à répondre aux besoins de l'école de l'Étincelle présenté dans les études réalisées;

CONSIDÉRANT les enjeux spécifiques associés à l'offre de service EHDA et du programme fonctionnel et technique pour répondre adéquatement aux besoins;

CONSIDÉRANT les options immobilières présentées au dossier stratégique permettant d'offrir un environnement sain, sécuritaire et adapté au besoin des élèves;

CONSIDÉRANT la mission éducative du CSSDM et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir à sa clientèle et aux autres usagers un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT les coûts de projet des options immobilières présentées au dossier stratégique pour la réalisation de l'infrastructure adaptée à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que les coûts de projet présentés excluent les frais ayant une incidence budgétaire marginale au projet d'infrastructure de l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT les articles de la *Loi sur l'instruction publique*, de la *Loi sur les infrastructures publiques*, et du Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la transmission du dossier stratégique du projet d'infrastructure de l'école de l'Étincelle au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- 2° d'AUTORISER la demande au MEQ d'inscription du projet d'infrastructure de l'école de L'Étincelle au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 comme projet majeur au sens de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique à titre de projet à l'étude;
- 3° d'APPROUVER la demande du maintien de la gestion du projet par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en association avec la Société québécoise des infrastructures (SQI);
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles à poursuivre les études en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire, le Service éducatif, le Service des ressources financières, la Direction d'unité et la direction de l'école de l'Étincelle.

21. Sommaire exécutif d'information

- a) INF-CA-2022-38 Bureau de la direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*

22. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Secrétariat général – 23 décembre 2022